

Formation Officier Chef de Quart Pont de l'École Nationale Supérieure Maritime

Pour les candidats titulaires du BTS Maritime Pêche et Gestion de l'Environnement Marin (PGEM)

Procédure de candidature

Ouverture des candidatures : 05 avril 2024

Clôture des candidatures : 14 juin 2024

Information sur admission : au plus tard le 30 juin 2024

Lieu de la formation : Nantes

Début de la formation en cas d'admission : début janvier 2025

Fin de la formation : fin juin 2025

Les candidats ont jusqu'au 14 juin pour compléter leur dossier. A l'issue de la réception des dossiers, et après vérification de chacune des pièces demandées, les dossiers seront étudiés en commission.

Conditions requises pour candidater :

- Être en dernière année de formation du BTSM PGEM
OU
- Être en possession du diplôme de technicien supérieur maritime spécialité « Maritime Pêche et Gestion de l'Environnement Marin »

Sélection :

La sélection s'effectue par une étude de dossier

1. Modalités de candidature

a) Inscription

La candidature se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :

<https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>

ATTENTION : Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

A la suite de l'inscription en ligne, le candidat recevra un courriel de confirmation de préinscription.

b) Aptitude médicale

Les candidats doivent s'assurer avant l'entrée en formation de satisfaire aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin définies par le décret n° 2015-1575 du 03 décembre 2015.

Si le candidat est admis, il doit certifier cette aptitude par un médecin du service de santé des gens de mer et fournir le certificat d'aptitude à l'inscription.

La liste des services de santé des gens de mer est à télécharger sur le site :

<http://rdvsantemarin.application.developpement-durable.gouv.fr/agendassgm/index.jsp>

2. Constitution du dossier de candidature

1. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport
2. Curriculum vitae*
3. Justificatif de niveau d'études consistant en :
 - Copie des notes et appréciations des scolarités post-bac
 - Copies des diplômes et/ou brevets détenus
4. CERFA 15580
5. Document attestant de l'aptitude médicale à la profession de marin, en cours de validité
6. Lettre de motivation*
7. Certificat de formation

* Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI_NOM DU CANDIDAT (carte nationale d'identité) ou PAS_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- CV_NOM DU CANDIDAT (curriculum vitae)
- DIP_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
 - DIP1_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
 - DIP2_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
 -
- CERFA_NOM DU CANDIDAT (CERFA 15580)
- MED_NOM DU CANDIDAT (attestation aptitude médicale)
- MOT_NOM DU CANDIDAT (lettre de motivation)
- QUALSPECIF_NOM DU CANDIDAT
- AUTRES_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
 - AUTRES1_NOM DU CANDIDAT > information n°1
 - AUTRES2_NOM DU CANDIDAT > information n°2
 - ...

La confirmation de candidature à la sélection n'est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées. Un dossier incomplet ne sera pas soumis au jury de sélection.

Aucun résultat de sera communiqué par téléphone.

Les candidats admis devront finaliser leur inscription à la formation via l'espace candidat extranet ENSM <https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml> , dans les délais qui seront précisés au moment des résultats.

Le montant des frais de formation à titre indicatif était de 1570€ pour l'année 2023-2024.

Contact : bef.nantes@supmaritime.fr